

Point 37 – Personnel Métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Intervention : Robin SALECROIX (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Comme vous le savez, le groupe communiste attache beaucoup d'importance aux conditions de travail des salariés, à la démocratie sociale, au dialogue avec les organisations syndicales représentatives. Je sais cette préoccupation partagée dans cette assemblée. Ce dossier me permet donc de revenir et d'interroger sur le choix de Collecteam comme prestataire pour la prévoyance des agents de Nantes Métropole et des 18 autres entités du groupement de commande.

Déjà en 2012, le choix d'un courtier en assurances tel Verspieren et sa filiale Collecteam nous laissait dubitatif. Pour rappel ce groupe est un des fleurons d'un capitalisme familial à l'indécente richesse – avec un pécule de 384 millions d'euros la famille Verspieren figure en 2015 au 194ème rang des plus grandes fortunes hexagonales selon le très progressiste magazine Challenges que j'avoue ne pas lire assidument ! Le fait qu'aucune mutuelle n'ait été en mesure de donner une réponse satisfaisante à la procédure de mise en concurrence doit donc nous interroger.

Il y a 3 ans, mon collègue Jean Jacques Moreau se questionnait, sur ce contrat sans garantie pour les 3 dernières années d'exécutions. Aujourd'hui ce sont les agents qui vont y perdre, avec une hausse de 0,1 point du taux de cotisation sur l'ensemble des formules proposés ainsi que la limitation dans le temps de la rente due au conjoint survivant.

Face aux mauvais coups gouvernementaux faits aux agents de la fonction publique nous partageons plus que jamais l'idée que Nantes Métropole doit participer au maximum à la protection sociale de ses agents, mais je pense que nous pouvons faire mieux, que ce soit dans le domaine de la prévoyance ou pour les tickets restaurants d'ailleurs. Nous devons travailler à l'avenir à mieux associer les

organisations syndicales dans la phase d'élaboration de ces politiques impactant les conditions de travail, et prolonger notre réflexion sur la meilleure insertion, mais aussi structuration et pondération des critères de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Un accès à égalité des salariés et syndicats aux informations et ressources est un enjeu nécessaire au contrôle des engagements RSE, qui développera leur expertise et une démocratie véritable dans nos collectivités, pour l'avenir de tous.

Je vous remercie de votre attention.